



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°297/12/2017 : CATALOGUE DES TARIFS 2018**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents** : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

**Absents** : 3

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, le catalogue énumérant les tarifs des services de la Ville, et représentant les recettes inscrites au budget prévisionnel de l'exercice, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document, regroupe notamment les tarifs suivants :

- . Droit d'utilisation des salles sportives et des terrains de sports
- . Droits de places
- . Chenil du Ramier
- . Fourrière des véhicules
- . Stationnement voirie
- . Communication de documents électoraux
- . Travaux exécutés dans les cimetières
- . Concessions dans les cimetières
- . Location, transport du matériel de fêtes
- . Location des salles municipales
- . Location des foyers ruraux
- . Location de salles, bâtiments et terrains
- . Droits d'inscriptions à l'Ecole de dessin
- . Droits d'inscriptions à la MEMO
- . Droits d'entrées dans les Musées
- . Visites guidées Ville d'Art et d'Histoire
- . Droits d'entrées Théâtre Municipal et Eurythmie
- . Copies de documents administratifs
- . Main d'œuvre et prestations de services
- . Tarifs Cuisine Centrale (Restauration scolaire, self, prestations...)
- . Tarifs Marché Gare

Il est précisé que conformément à l'article L2122-22 du CGCT et à la délibération n°109 du 27 juin 2017, le Conseil Municipal a délégué au Maire la fixation des tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Vu le catalogue des tarifs 2018 joint à la présente ;

Au vu de ces éléments, conformément aux avis de chaque secteur concerné et à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les tarifs figurant au catalogue 2018 ci-joint, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans les tableaux.

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,  
Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

